

RAPPORT D'OBSERVATION
AFFAIRE TENTATIVE DE COUP D'ÉTAT 1962
CHAMBRE CRIMINELLE SPÉCIALISÉE À TUNIS
Audience N°2

Lieu : Tribunal de Première Instance de Tunis

Heure début : Heure fin :

Numéro de l'affaire : 84

Accusés et qualité/fonction au moment des faits:

Peine de mort sans garantie de procès équitables	Torture
<p>Saleh horcheni Hedi ben ali kafsi Kbayer mehrzi Ahmed Rahmouni Abd sadok ben nacer Lazher chraiti Mohamed lahbib el hnini Abd rahmen eroma</p>	<p>Mohamed guiza Moncef matri Abd el kader ben yachret Sessi el guesmi El arbi el akrmi Mohamed esaleh el bratli Ahmed boubaker Amar ben saleh (connu sous le nom Ammar bonni) Khaled echrayti Ali el gafsi Mohamed el metneni Bechir jmili Mohamed el arbi el akrmi Abd el majid riyahi Ahmed chatta Abd rahmenel el akrmi Abd raouf el khinisi Bechir hammeni Idris guiga Beji kaed sebsi Foued mebazaa Saleh benzarti (directeur de la prison borj roumi) Mahmoud el mrabet (directeur de a prison ghar melh) El hedi el amine (gardien de la prison ghar melh) Abd razzek el gabsi (enquêteur à gorjeni)</p>

Parties civiles:

Résumé des faits : Pendant la période de l'indépendance, la Tunisie a connu une lutte intellectuelle entre deux pôles les Bouguibistes et les Yousfistes pour définir les stations stratégiques à suivre pour construire le pays. Une grande colère contre la politique de Bourguiba surtout après la fermeture des espaces publics et l'interdiction totale de la liberté d'expression, d'organisation et de rassemblement.

La bataille de l'évacuation à Bizerte en 1961 a laissé des suspicions concernant la liquidation des opposants du régime.

Charges par accusé : l'acte d'accusation n'a pas été lu.

Nombre de victimes :

I. Description de l'audience rapportée

Le 20/01/2020 s'est tenue la deuxième audience du dossier relatif à la tentative de coup d'Etat de 1962 devant la chambre criminelle spécialisée en Justice Transitionnelle de Tunis. Le dossier a été transmis à la chambre par l'Instance Vérité Dignité (IVD)

Un représentant d'Avocats Sans Frontières (ASF) était présent en qualité d'observateur et a pu accéder à la salle d'audience : Azaiz Sammoud

II. Compte rendu libre du déroulé de l'audience

- L'audience a commencé vers 09 :30.
- L'audience a connu une très grande participation compte tenu du nombre important des affaires publiées en plus de l'importance des affaires telles que l'affaire des youssfistes , celle relative à Barraket sahel et celle objet de l'observation .
- Une forte présence des représentants de la société civile, journalistes et des avocats.
- L'audience a commencé par auditionner les victimes puis levée vers 15h15.
- Vers 16h25 la cour a appelé l'affaire objet de l'observation.
- Nizar Gafsi s'est présenté à la barre à la place de son père Ali et son frère el Hedi.
- Me Trifi a déclaré son assistance à un ensemble de victime, présentant des extraits de naissances puis il a demandé le report de l'audience afin de poursuivre les procédures de l'action civile.
- Me. Rahmouni s'est présentée et a délégué l'appréciation des procédures à la cour
- Abd el momen a demandé à ce qu'il soit entendu par la cour.

Témoignage de Nizar Gafsi :

Après avoir prêté serment, Nizar a déclaré que son père était un civil et non affilié à l'établissement militaire et qu'il travaillait dans le secteur de la construction, originaire du gouvernorat de Bizerte, son père était connu par sa résistance du colonisateur français.

Il était membre du parti constitutionnel. Son père est décédé le 02/01/2014.

Après que le différend entre s+Salleh Ben Youssef et Habib Bourguiba ait éclaté, le père de Nizar s'est rejoint au clump Youssefite . Il a été emprisonné à cause de cela à la fin des années cinquante. Il a été emmené au ministère de l'intérieur, et il était considéré comme l'un des grands sympathisant de Saleh Ben Youssef. Son père a été sujet de divers types de torture de violence et d'insultes. Les talons de ses pieds ont été arrachés par les morsures des chiens. De ce fait, il ne pouvait plus se tenir debout et marcher.

Au cours de son procès, Il a présenté des photos justifiant ses déclarations qui ont été publiées au journal « **L'action** ».

La torture visait à le faire avouer afin qu'il puisse fournir des informations . son père a été forcé d'avouer que Tayeb Mhiri était l'un des commanditaires de la tentative du coup d'Etat.

Le père a été jugé par le tribunal militaire, condamné à la réclusion à perpétuité par des travaux forcés et il a été libéré en août 1973 sous grâce présidentielle. Il a passé sa période d'incarcération entre Karaka Ghar Melh et la prison Borj Roumi.

Nizar a raconté les conditions ardues que son père a vécues avec ses compagnons de cellule, d'autant plus que ces prisons étaient incommodes et très humides. Les prisonniers étaient dans des cellules sous terraines.

Ils ont été soumis à divers types d'humiliation et d'abus. Ils étaient enchaînés par des chaînes de fer fixées aux murs de la cellule et n'avaient aucune intimité même pour faire leurs besoins. Son père a été gravement affecté par ses circonstances ce qui a entraîné une déficience visuelle sévère.

Les membres de sa famille ont été emprisonnés à maintes reprises hommes et femmes.

Ils ont également été socialement puni afin que les gens les fuissent ou les rejette.

De plus, leurs relations avec l'administration publique ont été difficiles car la municipalité a refusé l'enregistrement de sa sœur dans Rôle de l'Etat civil.

Il a ajouté qu'une vidéo a été enregistrée par des associations notamment la fondation tamimi, l'Institut National pour l'Histoire du Mouvement National et l'Instance Vérité et Dignité sur laquelle son père a raconté ce qu'il a subi.

Il a maintenu sa version des faits (enregistrée par l'IVD). Il a demandé que la vérité soit révélée .

Le ministère public a délégué l'appréciation des procédures à la cour .17h50.

Le déroulé de l'audience :

L'audience s'est déroulée dans des conditions normales, malgré le grand nombre de personnes présentes et quelques difficultés au début de l'audience.

L'audience a été filmée.

III. Remarques à l'attention d'ASF